

Délibération n° 2025-23 en date du 16/05/2025 relative au redéploiement des aides accordées dans le cadre de la contractualisation triennale avec le Département

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 16/05/2025 à 19 heures selon la convocation en date du 06/05/2025, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, BORDES François, VANTALON Marc, ROCHE Daniel

Représentés : Mme MAZEYRIE Bérangère donne procuration à Mme BARRIERE Michelle

Absent : DORRIVAL COULOU MY Colette

Monsieur le Maire expliquer que dans le cadre de la contractualisation triennale avec le Département, la réfection de la toiture de l'église avait été placée en priorité 1.

Considérant le retard pris par les études de faisabilité relatives au chantier de l'église, les travaux ne pourront se réalisés dans la durée prévue par le contrat. Monsieur le Maire demande donc que des travaux concernant la réfection de la lice du stade principal et l'électrification des cloches soient privilégiés et y soient substitués et à ce titre de redéployer la subvention départementale en priorité sur ces travaux avec un avenant à la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le redéploiement des subventions départementales, tel qu'exposé ci-dessous,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au subventionnement de la rénovation énergétique du logement communal situé au-dessus de la Mairie.

Fait à Nonards, le 16 mai 2025
Daniel Roche, Maire

